

## COMMUNE de PLOMODIERN

### EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers en exercice : 19**

**Présents : 16**

**Votants : 17**

**L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOMODIERN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BLAIZE, Maire.**

**Date de Convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2026**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

**Laure-Anne KÉRISIT, Gilles FÉREC, Dominique MIGNON, Alain PLAUD, Corinne FLOC'H, Nicole BOURHIS, Patrick PHILIPPE, Philippe PLOUZENNEC, Marine HILLION, Damien LE BRIS, Fabrice MARCHADOUR, Nathalie JAVELLE, Gwladys GOUDON, Eddy DEBIEU, Amélie THÉBAULT.**

**Étaient absents excusés :**

**Anne-Laure MEUDEC a donné procuration à Patrick PHILIPPE**

**Étaient absents : Estelle ALLAIN et Alain JOLEC**

**Secrétaire de séance : Gwladys GOUDON**

---

#### **2026-65**

#### **Avis du Conseil Municipal concernant la révision du site Natura 2000 de la Vallée de l'Aulne**

L'EPAGA anime le site Natura 2000 de la vallée de l'Aulne depuis 2013. Au cours de cette période, de nombreuses actions ont été menées en faveur de la biodiversité remarquable présente dans la vallée de l'Aulne et ses affluents. L'amélioration continue des connaissances a notamment permis de confirmer la présence et importance de populations d'espèces rares et protégées comme la Mulette perlière ou le Grand rhinolophe. Ces richesses témoignent du rôle essentiel joué par les pratiques traditionnelles qui ont façonné et préservé les milieux naturels du territoire.

Fort de ces constatations, le comité de pilotage Natura 2000 a engagé, en décembre 2023, une démarche de révision du périmètre du site afin de mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité identifiés et les activités humaines qui contribuent à leur maintien.

Depuis, un important travail de concertation a été mené à l'échelle du territoire. Les communes concernées ont tout d'abord été associées à la réflexion, avant qu'une large consultation soit organisée auprès des propriétaires, exploitants agricoles, forestiers, habitants et usagers du territoire. Au total, plusieurs centaines de personnes ont ainsi pu s'informer, échanger et contribuer à l'élaboration du projet.

À l'issue de cette démarche, le projet de révision du périmètre a été présenté au comité de pilotage Natura 2000 qui l'a approuvé à l'unanimité lors de sa réunion de septembre dernier.

La procédure entre désormais dans une nouvelle phase, conduite par les services de l'État, qui consiste à consulter officiellement les collectivités concernées avant la poursuite de l'instruction du dossier.

Suite à la présentation faite par l'Epaga et après en avoir délibéré le conseil municipal émet un avis défavorable à la démarche de révision du périmètre du site Natura 2000

Vote : 17    Pour : 4    Contre : 10    Abstention : 3



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Joël BLAIZE

LA SECRETAIRE

Gwladys GOUDON